



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
---	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	<u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).
Le <u>04/03/2026</u>	<u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN
Publiée, le <u>06/03/2026</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF
Notifiée, le	<u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
Délibération n°260303.13	<u>FINANCES</u> <i>Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget principal</i>

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2025 clos procéder à l'affectation des résultats 2025.

Le tableau d'exécution du budget 2025 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	723 552,71
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	836 172,58
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 559 725,29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-33 731,53
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 026 382,52
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 559 725,29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 559 725,29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présentation en commission des finances le 11 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **CONSTATE l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 pour 1 559 725,29 € ;**

► **CONSTATE le déficit d'investissement 2025 pour 33 731,53 €.**

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260303-26313D-DE
Reçu le 04/03/2026